

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 8655088353173P

7398-012072-0042-0



Vos références

Numéro fiscal : 46 97 416 195 150
Référence de l'avis : 25 46 4117843 20
Contrat de prélèvement : P346008457842
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P346008457842

Numéro de propriétaire : 225 +00239 V

Département d'imposition : 46
LOT
Commune d'imposition : 225
PRAYSSAC

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 46037

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 40

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

SCI DE LA BRANDE
LA BRANDE
46700 PUY L EVEQUE

Somme à prélever

3 107,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2025,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2025.

Compte bancaire : FR76 1120 6000 816X XXXX XXX3 059
Identifiant de la banque : AGRIFRPP812
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition détermin

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBBX62	PROPRIETAIRE	SCI DE LA BRANDE

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2024	42,27 %	%	1,55 %	0,24 %	13,60 %	0,117 %		
	Taux 2025	42,27 %	%	2,30 %	0,242 %	13,60 %	0,227 %		
	Adresse	13 RUE DE LA MASSE							
	Base	4991		5295	5295	5120	5295		
	Cotisation	2110		122	13	696	12		
	Cotisation lissée	2110		122	13	696	12	2953	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Cotisation 2024	2086		81	13	689	6		
	Cotisation 2025	2110		122	13	696	12	2953	
	Variation	+1,15 %	%	+50,62 %	0 %	+1,02 %	+100,00 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	159,01 %	%	12,19%	134,00%	0,832%	33,30%	0,861%	
	Taux 2025	159,01 %	%	12,19%	134,00%	0,84%	33,92%	1,88%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	13		13			19	13	
	Cotisation 2024	24		2			6		
	Cotisation 2025	21		2			6	0	29
	Variation	-12,50 %	%	0%	%	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 585733 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr , vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 524747052 . La base communale des terres agricoles exonérée est de 6 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		125	
						Dégrèvement Habitation principale			



Bordereau de remise d'un virement groupé

Remise			
Intitulé du compte :	SAS DESGOURMETS	Groupe :	SCI DE LA BRANDE - Divers
Numéro du compte :	65421031897	Nbr. Virements :	1
Date d'exécution :	14/10/2025	Montant total :	3 107,00 EUR
		Statut :	Exécuté
Bénéficiaire :	SCI DE LA BRANDE CA	Montant :	3 107,00 EUR
BIC :	AGRIFRPP812	Motif du virement :	Taxe fonciere 2025
IBAN :	FR7611206000816981177103059		
Référence émetteur :	SAS DESGOURMETS	Référence bénéficiaire :	

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBBX62	PROPRIETAIRE	SCI DE LA BRANDE

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2024							
	Cotisation 2025							
	Variation	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	217,66 %	%	7,49%	134,00%	1,418%	33,30%	3,53%	
	Taux 2025	217,66 %	%	7,49%	134,00%	1,434%	33,92%	3,74%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	5		5			7	5	
	Cotisation 2024	13					2		
	Cotisation 2025	11		0			2	0	13
	Variation	-15,38 %	%	%	%	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 61264 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale				
Pour plus d'informations, consultez la notice.					Dégrèvement Habitation principale				
Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel.					Dégrèvement JA État				
Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 524747052 .					Dégrèvement JA Collectivité				
La base communale des terres agricoles exonérée est de 2 €.									